

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **10 novembre 2025**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe  
Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2025-11-01    2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 octobre 2025**
- 4 - FINANCES**
  - 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2025**
- 5 - ADMINISTRATION**
  - 5.1 - Réfection de la route du 8e-Rang, réception provisoire**
  - 5.2 - Aménagement des bureaux municipaux, certificat de paiement #3**

- 5.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires élus 2025**
- 5.4 - Dépôt du renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM**
- 5.5 - Politique de placement avec Eterna Groupe Financier**
- 5.6 - Avis de motion du projet de règlement 08-2025 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère**

- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**
  - 6.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 07-2025**
  - 6.2 - Adoption du second projet de règlement no 07-2025 modifiant la zone 143-F, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**
  - 6.3 - Application du droit de préférence sur le lot 3 390 921, signataires**
  - 6.4 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, signataires**
- 7 - SERVICE PUBLIC**
  - 7.1 - Achat d'un camion Inter 2008 4x4**
  - 7.2 - Demande de budget additionnel, travaux 9e Rang**
  - 7.3 - Engagement de deux employés saisonniers pour la période d'hiver 2025-2026**
  - 7.4 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, service des travaux publics**
  - 7.5 - Permis à ciel ouvert, application de l'article 37,3 du règlement concernant la création et les interventions du service municipal de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies**
  - 7.6 - Réfection du garage municipal, de la caserne et de l'abri à sel dans le cadre du PRACIM, volet 1**

- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**
  - 8.1 - Dépôt du bilan financier du camp de jour 2025**
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
  - 9.1 - Demande de la Maison de soins palliatifs du Littoral**
  - 9.2 - Les Frigos Pleins, contribution à la Cueillette de la Solidarité 2025**

- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 2025-11-02    3.1 - Séance ordinaire du 6 octobre 2025**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

#### **4 - FINANCES**

**2025-11-03**

##### **4.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2025**

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 363 673.63 \$ et des salaires de 167 665.28 \$ en date du 10 novembre 2025 pour les dépenses d'octobre 2025.

#### **5 - ADMINISTRATION**

**2025-11-04**

##### **5.1 - Réfection de la route du 8e-Rang, réception provisoire**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la réception provisoire de la réfection de la route du 8e-Rang sur 700 mètres, au montant de 73 247,42 \$ excluant les taxes.

**2025-11-05**

##### **5.2 - Aménagement des bureaux municipaux, certificat de paiement #3**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le certificat de paiement no 3 pour l'aménagement des bureaux municipaux, au montant de 147 076,22 \$ taxes nettes.

**2025-11-06**

##### **5.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires élus 2025**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux en date du 10 novembre 2025.

##### **5.4 - Dépôt du renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM**

Notre directeur général procède au dépôt du contrat d'assurance 2025-2026 du FONDS d'assurance des municipalités du Québec.

**2025-11-07 5.5 - Politique de placement avec Eterna Groupe Financier**

CONSIDÉRANT QUE, depuis août 2024, le conseil municipal a confié à Gestion de Placements Eterna inc. la gestion des excédents de liquidité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, le comité de placement a procédé à une analyse de la politique de placement soumise par Jean Duguay, gestionnaire de portefeuille du compte auprès de Gestion de Placements Eterna et a soumis leurs recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique de placement telle que présentée;

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin, à signer pour et au nom de la Municipalité, la politique de placement dont une copie est jointe à la présente résolution.

**2025-11-08 5.6 - Avis de motion du projet de règlement 08-2025 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère**

Monsieur le conseiller Bruno Lacombe donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 08-2025 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**6.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 07-2025**

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 07-2025 :

Règlement no 07-2025 modifiant la zone 143-F, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs du règlement no 07-2025.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire des projets de règlements par la MRC de Bellechasse confirme que la modification règlementaire est conforme au schéma d'aménagement.

Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 02.

**2025-11-09 6.2 - Adoption du second projet de règlement no 07-2025 modifiant la zone 143-F, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 07-2025 modifiant la zone 143-F, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2025-11-10 6.3 - Application du droit de préférence sur le lot 3 390 921, signataires**

ATTENDU QUE la Municipalité veut exercer son droit de préférence sur le lot 3 390 921;

ATTENDU QUE le conseil municipal procède au rachat du lot 3 390 921, du propriétaire 9496-0531 Québec inc., au montant de 24 012.20 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents en lien avec l'application du droit de préférence sur le lot 3 390 921.

**2025-11-11 6.4 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, signataires**

ATTENDU QUE la Municipalité veut conclure un bail emphytéotique avec l'organisme du Havre du Lac Vert pour la gestion du site;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la venue de ce bail emphytéotique aidera Le Havre du Lac Vert dans son développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents en lien avec le bail emphytéotique conclut avec Le Havre du Lac Vert.

## **7 - SERVICE PUBLIC**

### **2025-11-12 7.1 - Achat d'un camion Inter 2008 4x4**

ATTENDU QUE le moteur de notre camion Inter 2008 a rendu l'âme il y a quelques semaines;

ATTENDU QU'une somme considérable devait être investie pour la réparation de ce moteur;

ATTENDU QUE plusieurs autres réparations sont récurrentes depuis de nombreuses années sur ce camion;

ATTENDU QUE cet équipement est nécessaire pour étendre l'abrasif dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour mettre de côté ce camion et de faire l'achat d'un nouvel équipement;

ATTENDU QUE notre directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Bilodeau, nous propose à la suite d'une inspection mécanique faite par Garage Gilmyr Inc, de faire l'achat d'un camion Inter 2008 4x4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat de « Machinerie R. Bissonnette enr. » pour l'achat d'un camion Inter 2008 4x4 , au montant de 22 047.75 \$ taxes nettes.

QUE le montant requis soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans.

### **2025-11-13 7.2 - Demande de budget additionnel, travaux 9e Rang**

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Lac-Dion est un développement résidentiel important depuis quelques années dans notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 9<sup>e</sup> Rang est la seule voie de circulation pour se rendre dans le secteur du Lac-Dion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimeraient depuis plusieurs années finaliser les travaux de recharge sur la partie de 1.3 kilomètre restante;

CONSIDÉRANT QUE le recharge sur cette partie de route nécessite un investissement financier important de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland demande à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, un financement spécial pour l'obtention d'une subvention qui permettrait de compléter le rechargeement du 9e Rang.

**2025-11-14    7.3 - Engagement de deux employés saisonniers pour la période d'hiver 2025-2026**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de monsieur Sylvain Labonté et monsieur Denis Métivier aux postes de journaliers opérateurs saisonniers pour la période d'hiver 2025-2026.

**2025-11-15    7.4 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Frédéric Fillion comme employé municipal à la fin du mois d'octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parut sur notre page « Facebook »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un total trois (3) candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par le directeur général, M. Vincent Drouin et le directeur des travaux publics, M. Sylvain Bilodeau, qui recommandent au conseil municipal l'embauche d'un journalier opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. Keven Breton comme journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics.

**2025-11-16    7.5 - Permis à ciel ouvert, application de l'article 37,3 du règlement concernant la création et les interventions du service municipal de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Bellechasse-Sud a reçu plusieurs appels concernant des feux à ciel ouvert sans permis sur notre territoire depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE ces appels amènent des frais supplémentaires à la RIBS qui sont non justifiés;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la règlementation sur les feux à ciel ouvert peut avoir des risques élevés pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord pour encadrer davantage la règlementation en lien avec les feux à ciel ouvert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la RIBS à appliquer l'article 37,3 du règlement concernant la création et les interventions du service municipal de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies;

QUE l'amende minimale est de 300 \$ et maximale de 2000 \$ pour une résidence privée;

QUE l'amende minimale est de 400 \$ et maximale de 4000 \$ dans le cas d'une personne morale;

QUE cette résolution annule la résolution 2025-05-16.

**2025-11-17    7.6 - Réfection du garage municipal, de la caserne et de l'abri à sel dans le cadre du PRACIM, volet 1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM 2025-2028) – Volet 1 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 vise à soutenir la réaffectation, la réfection, la construction et l'agrandissement de bâtiments municipaux, qu'ils soient à vocation municipale ou communautaire, afin de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal, la caserne et l'abri d'abrasifs sont des bâtiments qui nécessitent des travaux importants, dont certains sont urgents;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM

2025-2028) – Volet 1 pour le projet de réfection du garage municipal, de la caserne et de l'abri d'abrasifs;

QUE la Municipalité confirme avoir pris connaissance du guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE Mme Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice développement culture et communication, soit autorisée à déposer le projet au nom de la Municipalité et d'agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au dépôt de projet mentionné ci-dessus.

## **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

### **8.1 - Dépôt du bilan financier du camp de jour 2025**

Notre directeur général dépose le bilan financier du camp de jour 2025. Une rencontre est à prévoir avec les maires des municipalités concernées pour connaître leurs intentions pour la prochaine année.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

**2025-11-18**

### **9.1 - Demande de la Maison de soins palliatifs du Littoral**

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal apporte un soutien financier de 200 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral pour sa campagne de financement 2025.

**2025-11-19**

### **9.2 - Les Frigos Pleins, contribution à la Cueillette de la Solidarité 2025**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement de 370.80 \$ à Les Frigos Pleins pour leur Cueillette de la solidarité 2025.

## **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

- Situation des Pavillons.
- Démission du conseil d'administration des Habitations Rayon de Soleil.
- Demande de rencontre pour l'avenir du Collège.

## **2025-11-20 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

---

Sébastien Bourget  
Maire

---

Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier